

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté décidant de déclarer sans suite le lot 5 « Toitures » du marché n°2024-13/TVX/VILLE relatif aux travaux sur les bâtiments de la Ville de Tulle

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article 2122-22,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°19 du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu la consultation publiée le 28 octobre 2024 pour le marché n°2024-13/TVX/VILLE relatif aux travaux sur les bâtiments de la Ville de Tulle (Travaux neufs, d'entretien, de réhabilitation, de maintenance),
- Considérant que la remise des offres avait été fixée au plus tard le 27 novembre 2024 à 16 heures,
- Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 5 « toitures » du marché susvisé avant la date et l'heure limites de remise des offres,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide de déclarer sans suite, pour cause d'infructuosité, le lot 5 « Toitures » de la consultation n° 2024-13/TVX/VILLE relative au marché travaux sur les bâtiments de la Ville de Tulle (Travaux neufs, d'entretien, de réhabilitation, de maintenance), en raison d'absence d'offre.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Commande Publique

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 21 janvier 2025

Le Maire,

Bernard COMBES



Transmis au contrôle de Légalité le : 27 JAN. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 27 JAN. 2025

1017 - 21/01/2025